



COMMUNE DE GOURIN

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 26 JANVIER 2024

Liste des délibérations examinées
Article L.2121-25 modifié du Code général des territoriales

Affichage le ... 30 janvier 2024 ...
Mis en ligne le ... 30 janvier 2024 ...

L'an deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes, le vingt-six janvier, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Étaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, GOUJARD Laurine, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : LE ROUX Véronique, LE GRAND Mickaël, COUGARD Christelle, BOUËDEC Jean-Michel, PHILIPPE Jean-Luc.

Procuration(s) : LE ROUX Véronique à HENRY Catherine, LE GRAND Mickaël à BOURLÈS Christophe, COUGARD Christelle à POUPON Marie-Laure, BOUËDEC Jean-Michel à PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc à ULLIAC Morgane.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2023

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 15 décembre 2023 a été transmis par voie dématérialisée à l'ensemble des membres qui la composent.

Il invite l'Assemblée à se prononcer sur le procès-verbal de cette séance.

Le conseil municipal, après un vote à main levée, ADOPTE le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2023 par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION ».

Budget assainissement collectif

Domaine	Date	Réf. décision	Objet de la décision
Commande publique	26/12/2023	Dec-Asst/2023-2	Renouvellement des réseaux d'eaux usées (EU) de la rue de la Libération et de la route de Goasven <ul style="list-style-type: none">• Pour la réalisation des travaux, attribution à la société EUROVIA BRETAGNE (S.A.S.U) sis ZA DE Kermassonet 56 700 KERVIGNAC ayant son siège social à 45 rue du Manoir de Servigné 35000 RENNES, pour un montant de 384 760,32 € TTC (soit 320 633,60 € HT),• pour le contrôle des réseaux d'assainissement des EU, attribution à CQE OUEST, 18 rue de la Boulardière ZA de l'Oseraye 44 390 PUCEUL, pour un montant de 7 479,60 € TTC (soit 6 233,00 € HT)

Le 26 janvier 2024,
Le Maire,



Hervé LE FLOC'H.



Le 26 janvier 2024,
Le secrétaire de séance,



Catherine HENRY.